

L a chronique Ovine

Semaine 23 du 11 juin 2021

Le certificat de spécialisation ovin fait le plein



Par la voie de l'apprentissage ou de la formation pour adultes, le certificat de spécialisation ovin (CSO) a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin en production de viande ou de lait.

Au cours de cette formation, de 6 mois à 1 an selon le mode d'enseignement choisi, la moitié du temps est consacrée au travail en élevages. À l'issue, de solides connaissances pratiques et théoriques sont acquises. L'apprenant est alors prêt pour mettre en œuvre son projet professionnel : s'installer, être salarié dans une exploitation ovine ou bien technicien spécialisé ovin dans une structure.

Parmi les candidats, la grande majorité souhaite s'installer en production ovine dans les années qui suivent.

8 centres de formation

À la rentrée 2021, le certificat de spécialisation ovin est dispensé dans 8 Centres de Formation Professionnelle pour Apprentis Agricoles (CFAA) et Centres de Formation Professionnelle pour la Promotion Agricole (CFPPA).

Les apprenants viennent d'univers variés. En effet, si un diplôme agricole peut être exigé, il est également possible d'intégrer la formation avec un an d'expérience professionnelle en agriculture. Les inscriptions sont particulièrement nombreuses pour la prochaine rentrée, en particulier en apprentissage.

Si vous êtes intéressés par cette formation rémunérée pour adultes, ne tardez pas à vous manifester auprès des centres de formation. Vous en trouverez la liste sur www.inn-ovin.fr.

Photo semaine 23-21: les candidats au CSO sont tous motivés par la production ovine

CP : Jackdelaplagne

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)